

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 134 (2008)
Heft: 18: Héritages

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

APPRÉCIATION MOINS POSITIVE DE LA SITUATION DES AFFAIRES

Les bureaux d'études ont considéré la situation des affaires comme bonne, mais l'indicateur s'est encore réduit. C'est ce qui ressort de la dernière enquête menée par le KOF en juillet 2008 pour la **sia**.

Les entreprises ont fait état d'une augmentation moindre des prestations fournies. Le carnet de commandes a enregistré un étoffement un peu moins marqué, mais les mandats étrangers ont connu un accroissement légèrement plus sensible que l'an dernier. Cependant, la réserve de travail n'a guère évolué. Les volumes de construction impliqués ont été à nouveau supérieurs aux valeurs du trimestre précédent. A vrai dire, la construction de logements a accusé une légère baisse, alors que la construction publique a affiché une progression modeste et la construction industrielle un net regain. La part des travaux de rénovation n'a guère évolué et représente environ un quart de l'ensemble du volume.

Pour les trois mois à venir, les entreprises du secteur des bureaux d'études n'escomptent plus qu'une hausse modeste des entrées de commandes. La bonne situation conjoncturelle du bâtiment permet une légère majoration des honoraires. En outre, un nouvel

accroissement du personnel est envisagé. A moyen terme, près des trois quarts des participants à l'enquête ne s'attendent à aucun changement de la situation des affaires. Cependant, 16% d'entre eux prévoient une amélioration et 10%, une dégradation.

Bureaux d'architectes

L'appréciation de la situation des affaires n'est plus aussi bonne en juillet que durant les trimestres précédents. Les prestations fournies ont été supérieures aux valeurs du trimestre précédent pour un cinquième des entreprises, inférieures pour un dixième d'entre elles. Elles sont demeurées constantes pour une bonne majorité d'entre elles (70%). Le carnet de commandes s'est garni dans l'ensemble. Les volumes de construction liés aux projets ont davantage augmenté car la construction publique est de nouveau dans le plus pour la première fois depuis longtemps.

La part des travaux de rénovation sur le volume total s'était réduite au cours des trois derniers trimestres, mais elle s'est à nouveau légèrement accrue au 2^e trimestre 2008. Pour le proche avenir, les architectes se montrent un peu plus confiants, et ils s'attendent davantage à une augmentation des entrées de commandes. Ils escomptent donc une hausse des tarifs d'honoraires

PORTFEUILLE DE MANDATS (par rapport au trimestre précédent)

	+	=	-	solde
Architectes et ingénieurs	32.1	54.6	13.3	18.8
Architectes	25.4	61.9	12.7	12.7
Ingénieurs	36.6	49.7	13.7	22.9
- génie civil	34.4	54.5	11.1	23.3
- inst. techniques	54.2	39.1	6.7	47.5
- génie rural	10.4	69.8	19.8	-9.4
- autres	33.8	60.8	5.4	28.4
+ en hausse	= aucune variation			- en baisse

ATTENTE DE MANDATS (pour les trois mois prochains)

	+	=	-	solde
Architectes et ingénieurs	13.0	77.8	9.2	3.8
Architectes	22.4	68.1	9.5	12.9
Ingénieurs	6.7	84.4	8.9	-2.2
- génie civil	8.4	81.1	10.5	-2.1
- inst. techniques	9.0	88.6	2.4	6.6
- génie rural	0.0	83.2	16.8	-16.8
- autres	6.7	91.8	1.5	5.2
+ en hausse	= aucune variation			- en baisse

ATTENTE DE MANDATS (pour les six mois prochains)

	+	=	-	solde
Architectes et ingénieurs	15.0	75.5	9.5	5.5
Architectes	20.6	66.7	12.7	7.9
Ingénieurs	11.2	81.5	7.3	3.9
- génie civil	7.7	86.4	5.9	1.8
- inst. techniques	5.6	94.4	0.0	5.6
- génie rural	4.0	73.8	22.2	-18.2
- autres	6.4	91.1	2.5	3.9
+ en hausse	= aucune variation			- en baisse

et de l'effectif du personnel. Concernant les six prochains mois, ils maintiennent un optimisme prudent.

Bureaux d'ingénieurs

A l'inverse des architectes, la situation des affaires ne s'est que très légèrement dégradée, et l'indicateur se situe à un niveau remarquable. L'appréciation des bureaux d'ingénieurs a été la plus positive dans le secteur de la technique de bâtiment. Les prestations fournies ont ainsi, dans l'ensemble, poursuivi leur progression dans une mesure pratiquement inchangée. Le carnet de commandes ne s'est plus autant étoffé que durant le 2^e semestre 2007. Le carnet de

EVALUATION DE LA CONJONCTURE				ESTIMATION DE LA CONJONCTURE				PERSPECTIVES D'EMPLOI			
	bonne en %	satisfaisante en %	mauvaise en %		bonne en %	satisfaisante en %	mauvaise en %		bonne en %	satisfaisante en %	mauvaise en %
Ensemble de la Suisse	47 (52)	49 (44)	6 (5)	Ensemble de la Suisse	15 (14)	76 (78)	9 (8)	Ensemble de la Suisse	29 (20)	64 (72)	7 (7)
- Architectes	40 (48)	52 (46)	8 (7)	- Architectes	21 (19)	67 (69)	13 (11)	- Architectes	24 (13)	69 (77)	7 (10)
- Ingénieurs	52 (54)	45 (42)	4 (4)	- Ingénieurs	11 (10)	81 (84)	7 (6)	- Ingénieurs	33 (25)	60 (69)	7 (6)
Plateau Est et Zurich	54 (64)	43 (33)	3 (3)	Plateau Est et Zurich	20 (11)	72 (81)	8 (8)	Plateau Est et Zurich	42 (17)	51 (73)	7 (10)
Plateau Ouest et Berne	38 (47)	55 (50)	7 (3)	Plateau Ouest et Berne	9 (10)	84 (81)	7 (9)	Plateau Ouest et Berne	14 (17)	80 (77)	7 (6)
Nord-Ouest de la Suisse et Bâle	62 (52)	33 (46)	6 (2)	Nord-Ouest de la Suisse et Bâle	18 (14)	74 (79)	8 (8)	Nord-Ouest de la Suisse et Bâle	37 (17)	59 (78)	4 (5)
Suisse Orientale et St-Gall	59 (57)	34 (33)	7 (10)	Suisse Orientale et St-Gall	18 (27)	74 (66)	7 (7)	Suisse Orientale et St-Gall	28 (24)	64 (72)	8 (4)
Tessin	17 (8)	58 (69)	26 (23)	Tessin	9 (11)	62 (69)	30 (20)	Tessin	21 (7)	60 (75)	20 (18)
Suisse romande	39 (31)	54 (64)	7 (5)	Suisse romande	21 (15)	68 (77)	11 (8)	Suisse romande	25 (20)	67 (78)	8 (2)
Suisse centrale	45 (52)	49 (38)	6 (13)	Suisse centrale	15 (14)	77 (80)	8 (6)	Suisse centrale	15 (20)	80 (69)	5 (11)
Chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses				Chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses				Chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses			

commandes étrangères a toutefois connu un accroissement accéléré. Le volume de construction concerné a surtout encore augmenté dans la construction industrielle et publique. Pour les trois mois à venir, les entreprises redoutent néanmoins le terme de l'accroissement des entrées de commandes. Cette tendance négative s'observe tout particulièrement chez les ingénieurs du bâtiment et dans le secteur des mensurations et des améliorations foncières. Les perspectives à moyen terme restent cependant tout à fait favorables, ce qui se répercute aussi dans l'accroissement prévu du personnel.

(kof/SIA)

LA GRÊLE – UN DANGER SOUS-ESTIMÉ

Les dommages dus à des éléments naturels augmentent de façon marquante. En 2005, la grêle a notamment occasionné des dégâts s'élevant à plus de 120 millions de francs en Suisse.

Cette situation a incité la Fondation de prévention des Établissements cantonaux d'assurance des bâtiments à démarrer le projet « Répertoire de la protection contre la grêle » (RP Grêle) en 2006. Celui-ci classe les produits de construction utilisés pour l'enveloppe des bâtiments en fonction de leur résistance à la grêle. L'augmentation des dommages liés à ce phénomène est essentiellement imputable à deux facteurs : d'une part, la fréquence des tempêtes violentes s'est accrue ; d'autre part, la construction fait aujourd'hui davantage appel à des matériaux vulnérables aux grêlons. Or cette vulnérabilité conditionne largement les dégâts potentiels liés à un épisode de grêle. Au cours des cent dernières années, l'enveloppe des bâtiments s'est en effet modifiée : les crépis d'isolation extérieure, les façades suspendues en bois ou fibrociment ou, encore, les

façades vitrées avec pare-soleil constituent autant d'éléments couramment utilisés, dont la résistance à la grêle est inférieure à celle des matériaux autrefois mis en œuvre.

RP Grêle

Un règlement d'essais basé sur la norme SIA 261/1 « Actions sur les structures porteuses – Spécifications complémentaires » est aujourd'hui disponible pour l'établissement d'un répertoire. Il inclut la définition des classes de résistance à la grêle et les prescriptions de tests pour tous les éléments de construction, ainsi que les conditions cadres formelles et légales qui s'appliquent. Le Répertoire de protection contre la grêle pourra être obtenu sous forme imprimée ou sur Internet dès l'automne 2008, et la version en ligne fera l'objet de plusieurs mises à jour annuelles. L'objectif de ce répertoire est un renforcement des mesures de protection contre les dommages dus à la grêle.

(SIA)

Journée spécialisée

Protection des bâtiments contre la grêle, le vent et la pluie
Organisée par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) en partenariat avec la SIA, cette journée se déroulera en allemand, avec traduction simultanée en français.

Date :

Jeudi 13 novembre 2008, dès 13h

Lieu :

Foire de St-Gall, dans le cadre de la manifestation « Geoprotecta » (Salon suisse sur la gestion intégrée des risques liés aux dangers naturels et aux conséquences climatiques)

Coût HT, y.c. billet d'entrée à la foire :

Normal : Fr. 300.-

Collaborateurs des Établissements cantonaux d'assurance et membres SIA : Fr. 250.-

Étudiants : Fr. 150.-

Ces prix incluent les rafraîchissements servis durant la pause et la documentation.

Aucun coût ne sera facturé pour les inscriptions annulées jusqu'à une semaine avant le début de la manifestation.

Renseignement et inscription : <www.vkf.ch>

ASSURANCE MALADIE

Chaque année, les primes d'assurance maladie sont en hausse. Il vaut donc la peine de comparer les offres des différents assureurs, non seulement pour l'assurance de base, mais aussi pour les complémentaires, où de substantielles économies sont possibles.

Les différences de primes sont énormes et il n'est pas rare de trouver jusqu'à 300 % d'écart. Prenons l'exemple de l'assurance complémentaire d'hospitalisation en soins privés offerte par les 17 plus gros assureurs : pour un homme, né en 1960, elle coûte en moyenne 210 francs par mois à Zurich, ce qui équivaut à une prime annuelle de 2520 francs. Auprès de l'assureur le plus cher, elle s'élèverait à 4680 francs par an. Avec des montants pareils, les rabais consentis dans le cadre des contrats collectifs obtenus par la **sia** correspondent à des sommes respectables, les abattements peuvent aller jusqu'à 20 % !

La **sia** propose à ses membres cinq contrats collectifs intéressants auprès des caisses maladie *Helsana, Sympany, Visana, CSS et Concordia*. Ces contrats offrent des rabais attrayants sur les primes d'assurances complémentaires. Les personnes déjà assurées auprès de l'une de ces compagnies bénéficient de conditions préférentielles si elles passent dans l'assurance collective. Celles qui sont affiliées à d'autres caisses peuvent en profiter en changeant d'assureur. En cas de changement pour l'assurance complémentaire, il faut noter que la nouvelle caisse demande un bilan de santé et qu'elle peut refuser une demande en raison de maladies chroniques ou de limite d'âge. Il ne faut donc jamais dénoncer une police d'assurance complémentaire avant que l'entrée dans la nouvelle caisse n'ait été confirmée par écrit. En raison des examens exigés, la procédure de

changement est assortie de délais un peu plus longs pour l'assurance complémentaire que pour l'assurance de base. C'est pourquoi la plupart des assureurs imposent un délai de résiliation de trois mois pour la fin d'une année (voire six mois auprès de quelques caisses). Si l'on envisage un changement d'assurance complémentaire pour 2009, il est donc urgent de s'en occuper.

De plus amples informations et une formule d'inscription sont disponibles sur le site Internet de la **sia** (<www.sia.ch/assurances>).

(SIA)

SIA 2031 – CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Le 10 juin 2008, la commission centrale des normes et règlements (CNR) a autorisé la publication du Cahier technique SIA 2031 – Certificat énergétique des bâtiments, sous réserve d'éventuelles modifications nécessaires en cas d'accord avec la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie au sujet de la réalisation du certificat énergétique cantonal des bâtiments (voir *TRACÉS* n° 13/14). Le cahier technique a été adapté aux demandes des cantons – après l'introduction antérieure du certificat hybride. Le comité de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie ne s'est pas encore déterminé au sujet du classement de la consommation d'énergie globale. Pour la commission chargée de l'élaboration, il est clair que le classement doit s'effectuer et ce, avec une évaluation par des facteurs d'énergie primaire. C'est pourquoi la commission pour les installations techniques dans le bâtiment et l'énergie (KHE) a décidé, lors de sa séance du 26 août, d'autoriser la publication du Cahier technique adapté après l'expiration du délai de recours (30 septembre).

(SIA)

FORMATION : LA DIVERSITÉ NE DOIT PAS OCCULTER LA QUALITÉ

Réuni fin juin dans sa nouvelle composition, le comité directeur de la **sia** en charge de la formation a élaboré une première prise de position sur les projets actuellement développés au niveau fédéral. Le comité considère la diversité comme une qualité essentielle du système de formation suisse. Elle ne se justifie que si la qualité intrinsèque des différentes filières d'étude demeure garantie. Le nouveau comité directeur – au sein duquel œuvrent Andrea Deplazes (président), Daniel Kündig et Rolf Schlaginhaufen – s'est notamment penché sur trois dossiers : la nouvelle Ordonnance sur la maturité professionnelle, la validation des prétendus « acquis » et l'élaboration du nouveau profil professionnel des dessinateurs. Le comité a en outre discuté les bases d'un rapport sur la pénurie de collaborateurs qualifiés dans les spécialités de la **sia**.

Nouvelle ordonnance sur la maturité professionnelle

Comme planifiée par le Conseil fédéral et selon les termes du DEC, la révision de la maturité professionnelle a pour objectif « une plus grande souplesse au niveau des offres », avec notamment « un lien moins étroit avec la profession apprise » selon des priorités « définies par rapport aux cursus d'études » des HES. Parmi ces priorités, l'importance croissante – pour un nombre toujours plus élevé de métiers – d'une « formation approfondie en culture générale » est donnée comme un motif principal de la révision.

Pour le comité **sia** chargé des questions de formation, l'argument de la culture générale n'est pertinent que dans le cadre des voies de formation généralistes étendues comme la matu-

rité gymnasiale. Les mesures présentées comme une « revalorisation de la formation professionnelle » (y compris les « passerelles » vers les hautes écoles) ne sont en définitive qu'une dévalorisation des filières professionnelles. Or ce qui importe avant tout, c'est la qualité de la formation professionnelle et l'approfondissement des compétences propres au métier – un point sur lequel la Suisse occupe une position d'excellence, qu'il s'agit de ne pas galvauder et de continuer à développer. Un conflit fondamental se dessine donc entre les objectifs de flexibilité affichés et les spécificités qui caractérisent les différentes filières. Comme pré-requis aux études dans une haute école spécialisée, l'obtention de la maturité professionnelle ne doit pas être aplanie et inclure les bases exigées dans chacun des apprentissages préalables qui y conduisent.

Validation des acquis

En septembre 2007, l'OFFT a publié un guide national de « Validation des acquis ». La validation des acquis désigne une procédure destinée à reconnaître l'équivalence entre des compétences démontrables et les titres issus d'une formation professionnelle de base. Par exemple, pour obtenir le certificat fédéral de capacité correspondant au titre de « Cuisinier CFC », il ne serait dès lors plus nécessaire d'avoir effectué l'apprentissage correspondant. Selon le comité, cette procédure revient à mettre des parcours individuels très disparates sur un pied d'égalité avec les filières de formation reconnues, qui s'en trouvent de fait dévalorisées. Si la perméabilité des filières est un objectif souhaitable en soi, la question de la relation existant entre le système de formation traditionnel et ce système de validation se pose. Il s'agit notamment de savoir si le premier conservera à terme sa fonction régulatrice dans un tel contexte.

En principe, les systèmes de validation ne se justifient qu'en cas de lacune. C'est par exemple le cas pour l'exercice professionnel des architectes, ingénieurs et techniciens, dont la pratique n'est pas réglementée par une loi en Suisse, contrairement à ce qui prévaut dans bien d'autres pays. D'où la création du Registre professionnel dans les domaines de l'ingénierie, de l'architecture, de l'industrie et de l'environnement (REG), pour certifier les professionnels habilités à exercer dans les branches techniques et la construction.

Dessinateurs pour l'aménagement du territoire et la construction

L'OFFT envisage la refonte de cinq voies de formation jusqu'ici distinctes en un domaine professionnel commun. Ainsi, les dessinateurs en génie civil, dessinateurs en bâtiment, dessinateurs d'intérieurs, dessinateurs-paysagistes et dessinateurs en aménagement du territoire seraient remplacés par des dessinateurs en aménagement du territoire et construction, avec les options spécialisées architecture, génie civil, architecture d'intérieur, paysagisme et aménagement du territoire. Durant la première année d'apprentissage, ce nouveau modèle doit permettre de changer d'option sans allonger le temps de formation. Or les matières communes aux diverses orientations ne constitueront pas les quelque 70 % du programme initialement visés, mais plutôt une modeste part de 15 à 25 %.

Selon le comité, les nouveaux dessinateurs en aménagement du territoire et construction se trouveront donc directement confrontés au conflit intrinsèque entre une flexibilité, *a priori* bienvenue, et les spécificités incontournables de chaque métier. Ce n'est pas pour rien que la part d'enseignements commune aux différentes options

s'avère plutôt réduite. Et du point de vue des praticiens, un changement d'option en première année n'est en réalité guère envisageable, ne serait-ce que parce que les employeurs rechignent à accueillir des apprentis qui ont déjà consacré une partie de leur temps de formation à une autre spécialité.

Sciences naturelles et techniques délaissées

Le Conseil fédéral a confié au Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche et à l'OFFT la rédaction d'un rapport sur la pénurie de spécialistes en sciences naturelles et techniques, mandat pour lequel l'OFFT a constitué un groupe d'experts, où la **sia** est représentée. L'opinion du comité de la formation est qu'il ne suffit pas de réduire les causes du problème au faible nombre de diplômés dans certaines filières. Il importe au contraire de créer des conditions favorables à l'engagement de toutes les ressources potentielles, qu'il s'agisse de spécialistes seniors, de femmes renouant avec le monde du travail ou, encore, d'hommes et de femmes désireux de mieux concilier travail et famille. De même, il faut revoir l'ensemble de la formation depuis l'entrée à l'école, en réévaluant la part qui y est réservée aux domaines scientifiques et techniques et les activités susceptibles d'éveiller l'intérêt pour ces domaines. Ce problème de relève ne concerne du reste pas que le monde politique; les entreprises sont elles aussi appelées à adopter une gestion proactive du personnel. Et les mesures à instaurer pour enrayer le manque de forces qualifiées présupposent le recueil de données fiables. A fin juin, la **sia** a donc mené une enquête sur la pénurie de spécialistes au sein des bureaux d'architectes et d'ingénieurs: les résultats révèlent des besoins criants.

Claudia Schwalfenberg, SIA

PRIX LIGNUM – HOLZPREIS SCHWEIZ 2009 : PROJETS EN BOIS DE QUALITÉ

Le Prix Lignum – Holzpreis Schweiz 2009 récompense la qualité, l'originalité et la dimension novatrice d'une utilisation du bois dans des projets de construction, pour du mobilier et des travaux artistiques. Les projets Recherche et développement ainsi que les études de coopération au sein de la filière bois sont exclus. Seuls des travaux achevés après le 1^{er} janvier 2005 peuvent être présentés.

Un jury indépendant sélectionnera, pour chacune des cinq régions de Suisse, huit objets au maximum qui recevront une distinction. L'un d'entre eux sera ensuite désigné lauréat de sa région. D'autres objets peuvent recevoir une mention.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à fin novembre 2008. La remise des prix aura lieu dans les cinq régions et sera suivie d'expositions itinérantes. Les lauréats seront publiés dans un cahier spécial de la revue d'architecture *Hochparterre*. L'inscription se fait sur le site Internet <www.prixlignum.ch> où vous trouverez aussi d'autres informations détaillées sur le concours.

(CEDOTEC)

Calendrier

Inscription en ligne : 30 novembre 2008

Retrait du panneau de présentation : dès le 14 novembre 2008

Rendu des projets : 9 janvier 2009

Remise des prix (parallèlement dans les cinq régions) : 26 mai 2009

Expositions : dès le 26 mai 2009

Pour de plus amples informations :
Melanie Pittet-Baschung
Chargée de communication
CEDOTEC – Office romand de Lignum
En Budron H6, CH – 1052 Le Mont-sur-Lausanne
tél : 021 652 62 22, fax : 021 652 93 41
e-mail : ouest@prixlignum.ch
<www.prixlignum.ch>